

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA



Canada Health Inforoute
Santé du Canada



CONSEIL PRATIQUE

Utilisation avancée et éclairée des DME

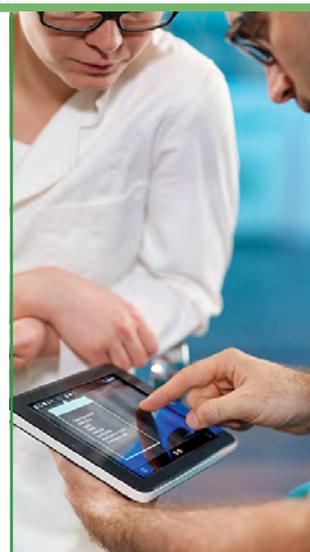
Préparé par
Le Collège des médecins de famille du Canada
Inforoute Santé du Canada

NOVEMBRE 2018

La médecine de famille continue d'évoluer à mesure que de nouvelles technologies voient le jour et que les médecins intègrent de plus en plus d'outils numériques dans leur pratique.

En 2015, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a publié un guide Conseil pratique d'introduction intitulé *Mise en place d'un système de DMÉ*. Ce guide présente les avantages d'un système de dossiers médicaux électroniques (DME) dans la pratique de médecine de famille ainsi que les facteurs à prendre en considération lors de l'adoption d'un tel système. Depuis, plusieurs milieux de pratique de médecine de famille ont adopté le DME et les utilisateurs constatent les avantages de partager les renseignements sur la santé dans l'ensemble de la gamme de soins.

Dans ce guide de suivi, le [CMFC](#) et [Inforoute Santé du Canada](#) (Inforoute) ont collaboré pour créer des directives pratiques pour les médecins de famille sur l'utilisation avancée et éclairée d'un DME.



MODULE 1 – Les DME pour l'amélioration continue de la qualité et la recherche

Le premier module décrit les principes de l'amélioration continue de la qualité (ACQ) et ses méthodologies standards, et présente les éléments de base de l'utilisation des DME pour améliorer la prestation des soins, notamment comment les réseaux de recherche basés dans la pratique peuvent faciliter ces efforts.



MODULE 2 – Les DME pour communiquer avec d'autres milieux de soins et d'autres professionnels de la santé

Le deuxième module porte sur les principes d'interface électronique et d'interopérabilité et présente les diverses façons dont les médecins de famille peuvent utiliser les DME pour interagir avec d'autres professionnels de la santé, notamment les systèmes de dossiers de santé électroniques, l'ordonnance électronique, les références par voie électronique, les formulaires électroniques et les consultations électroniques. Des recommandations et une liste de systèmes provinciaux disponibles sont incluses.



MODULE 3 – Les aides à la décision clinique dans les DME canadiens

Le troisième module décrit les types d'outils offerts pour appuyer les décisions cliniques dans les DME et comment ils peuvent aider les médecins de famille et leurs patients en offrant des soins basés sur les plus récentes données probantes.



MODULE 4 – Protection des renseignements personnels et sécurité

Le quatrième module définit les concepts de protection des renseignements professionnels, sécurité et confidentialité, et donne un aperçu des éléments dont il faut tenir compte dans l'utilisation des DME à partir de plusieurs points d'accès (p. ex., ordinateurs, tablettes, téléphones intelligents; courriel; logiciel tiers, etc.) à l'aide de scénarios pratiques.



MODULE 5 – Intendance des données

Le cinquième module définit et présente les dimensions de l'intendance ou de la gestion responsable des données, le concept de propriété des données et les lois sur la protection des renseignements personnels applicables, ainsi que des considérations pratiques pour les médecins de famille.



MODULE 6 – Services axés sur les patients

Le sixième et dernier module présente les technologies et outils pour les rencontres avec les patients, notamment la prise de rendez-vous électronique, la messagerie sécurisée, les portails-patients, la télésanté, les télésoins à domicile et les visites virtuelles, ainsi que la façon dont ils peuvent améliorer l'expérience du patient.

© 2018 Le Collège des médecins de famille du Canada et Inforoute Santé du Canada

Tous droits réservés. Ce contenu peut être reproduit en entier à des fins éducatives, personnelles et non commerciales seulement, avec mention conformément aux renseignements ci-après. Pour toutes autres fins, une autorisation doit être donnée par le Collège des médecins de famille du Canada et Inforoute Santé du Canada.

Citation suggérée : Collège des médecins de famille du Canada et Inforoute Santé du Canada. *Utilisation avancée et éclairée des DME*. Ontario : Collège des médecins de famille du Canada et Inforoute Santé du Canada ; 2018.

Remerciements

Rédacteur en chef et auteurs principaux

D^r Rashaad Bhyat (rédacteur), D^r Noah Crampton, D^{re} Natasha Deshwal, D^{re} Sharon Domb, D^r Mike Figurski, D^{re} Cassie Millar, D^r Alex Singer et D^r Leo Wong.

Autres contributeurs

Inforoute Santé du Canada : D^r Eric Balsler, Myriam Brel, Nancy Cahill, Abigail Carter-Langford, Anne Fazzalari, Cassie Frazier, Bobby Gheorghiu, D^r Stephen Maclaren, Fraser Ratchford, Catherine Searles-Burke, Susan Sepa, Sam Tse et Lynne Zucker.

Collège des médecins de famille du Canada : Emma Helfand-Green, Arlen Keen, Eric J. Mang, D^r José Pereira, Artem Safarov, Alexandra Salekeen, and Alison Soares.

Association canadienne de protection médicale (ACPM) : Le CMFC et Inforoute ont consulté l'ACPM concernant le module 4 — Protection des renseignements personnels, et sécurité. Nous remercions le D^r Dennis Desai pour ses commentaires sur ce document au nom de l'ACPM. Les commentaires de l'ACPM ne signifient pas qu'elle appuie le document.

Admissibilité aux crédits Mainpro+^{MD}

Cette activité n'a pas été officiellement certifiée par le CMFC ; cependant, elle donne droit à des crédits non certifiés d'autoapprentissage. Les participants Mainpro+ peuvent aussi obtenir des crédits certifiés additionnels en effectuant un [Exercice relier l'apprentissage](#).

Association canadienne de normalisation : Avec la permission de l'Association canadienne de normalisation (qui exerce ses activités sous l'appellation « Groupe CSA »), 178, boul. Rexdale, Toronto (Ontario) M9W 1R3, du contenu est reproduit de la norme **CAN/CSA-Q830-96 (R2002) Code type sur la protection des renseignements personnels**. Ce contenu ne représente pas la position entière et officielle du Groupe CSA sur le sujet auquel il se réfère, lequel est représenté uniquement par la Norme dans son intégralité. Bien que la reproduction de ce matériel ait été autorisée, le Groupe CSA n'est pas responsable de la manière dont les données sont présentées ni de toute représentation ou interprétation de ces données. Aucune autre reproduction n'est autorisée. Pour de plus amples renseignements, ou pour acheter la ou les normes du Groupe CSA, voir la boutique du Groupe CSA store.csagroup.org ou composer le 1 800 463-6727.

Avis de non-responsabilité

L'information fournie dans ce guide ne devrait pas être considérée comme ayant une valeur de conseil juridique d'une quelconque façon. La mention du nom d'un fournisseur ou d'un produit/service dans le contenu des modules ne signifie pas que nous approuvons ce fournisseur ou produit/service.